

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	Date	Heure	Numéro	Département(s)	
	28.01.2014	14:11	14.107	PRÉSIDENCE	
Annule et remplace					

Auteur(s): Commission de gestion (COGES)	Lié à: (Facultatif, cf. art. 241 OGC)
Titre: Permettons aux communes d'établir leur budget sur des bases fiables	ad
<p>Contenu:</p> <p>Le Conseil d'Etat est prié d'étudier la possibilité d'avancer la session du budget cantonal de quelques semaines afin que les communes disposent de chiffres définitifs du canton pour établir le leur.</p>	
<p>Développement (obligatoire):</p> <p>Année après année, les communes sont obligées d'élaborer leur budget annuel sur des bases hypothétiques, faute de disposer de chiffres définitifs en provenance du canton, alors même que ceux-ci représentent souvent une part importante du ménage communal.</p> <p>Afin de régler une fois pour toutes ce problème récurrent, ne pourrait-on pas imaginer que le canton avance sa session du budget à la mi-novembre et que les communes repoussent la leur à la mi-décembre?</p> <p>Un geste en ce domaine irait dans le sens de l'amélioration des partenariats souhaitée par le Conseil d'Etat en début de législature.</p>	
<p>Position du Conseil d'Etat:</p> <p>Le Conseil d'Etat propose de rejeter la motion pour les motifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2013 n'est pas une année de référence: le renouvellement du gouvernement l'a contraint à débiter le processus budgétaire en juin et à repousser l'adoption du budget d'un mois. De plus, le dossier de l'harmonisation fiscale, adopté en parallèle, a compliqué la préparation budgétaire. - Janvier et février étant consacrés au bouclage des comptes, la procédure budgétaire débute en mars, les mêmes personnes étant engagées sur les 2 processus. Au regard des délais, il n'est pas envisageable de les raccourcir, vu l'important travail politique fait durant l'été ainsi que les projections nécessaires pour l'exercice suivant. - Les estimations font partie intégrante de la gestion financière des collectivités publiques; les communes doivent composer avec elles. - Les difficultés des communes ont résulté ces dernières années des reports de charges de dernière minute que le Conseil d'Etat entend éviter autant que possible à l'avenir. 	

L'urgence est demandée:

oui

non

Auteur ou premier signataire	Autres signataires (suite)
Hainard Jacques, président de la COGES	
Autres signataires (nom, prénom)	

Champs encadrés en rouge = champs à remplir obligatoirement

ENVOYER